



Charte de l'UDV

Les associations adhérentes de l'Union diaconale du Var se reconnaissent dans les valeurs communes déclinées dans leur charte et s'engagent à les mettre en pratique.

Son identité

L'union diaconale du Var est une union d'associations qui animent et organisent la lutte contre l'exclusion sociale et œuvrent ensemble pour la promotion humaine en lien avec l'Etat et les collectivités locales.

Elles participent ainsi à la mission de la diaconie de l'Église dans le Var.

Cette union s'est dotée d'un secrétariat général qui mutualise les compétences et savoir-faire des associations adhérentes et facilite l'animation des territoires.

Ses valeurs

- Nous reconnaissons la valeur inaliénable de la dignité de la personne,
- Nous sommes animés par les valeurs de solidarité, de partage, de fraternité, de convivialité, qui permettent le développement du lien social,
- Nous voulons accueillir en priorité ceux qui sont dans la détresse sans distinction d'origine ou de religion et agir avec eux pour les aider à vivre librement,
- Nous croyons que nos associations contribuent à la vie d'une société démocratique qui respecte la diversité religieuse et culturelle de chacun dans le cadre de la laïcité,
- Nous pensons que le professionnalisme, l'humilité, le respect et, pour les croyants, la prière, soutiennent nos actions.

Ses missions

- Regrouper les forces dispersées, tant individuelles que collectives déjà engagées ou disposées à le faire,
- Être en éveil permanent pour détecter les besoins souvent cachés ou négligés et être force de proposition,
- Réviser constamment les méthodes et les attitudes pour une vraie charité qui n'enlève pas les responsabilités de chacun mais les éveille,
- Garder la conviction que la défense de la justice est la première étape de la charité,
- Donner un signe visible de la volonté de ce service par l'Église locale.

Ses principes fondamentaux

Dans l'action

- Prendre en compte chaque personne dans sa globalité,
- Garantir la cohérence dans l'accompagnement et le parcours de la personne par la concertation entre associations,
- Garder une vision prospective de l'action en sachant évoluer, s'adapter aux changements de la société et participer à sa transformation sociale.

Les associations s'engagent à travers leurs actions à favoriser l'accès :

- Au droit commun, en facilitant une identité sociale et des revenus réguliers,
- A la convivialité, en stimulant le goût de vivre avec les autres et à leur côté,
- A la citoyenneté, en ne considérant pas seulement les accueillis comme des exclus dont on s'occupe, mais en les encourageant à prendre la parole et à être acteurs de la vie sociale locale.

Envers les personnes

- S'ouvrir pour accueillir, écouter et reconnaître chaque personne dans son histoire, sa vie, sa culture et son identité,
- Prendre le temps d'écouter, d'accompagner chaque personne, de façon humble et confiante, dans un grand respect de sa liberté, sans se sentir contraint par un souci d'efficacité immédiate,
- Susciter et favoriser les initiatives des personnes accueillies, encourager leurs propres efforts et leur participation effective.

Dans le fonctionnement des services

- Etre attentif aux détreesses,
- Etablir une relation sans placer la personne accueillie dans une situation de dépendance et savoir passer le relais à la personne la mieux placée pour agir,
- Prendre les mesures qui conviennent en posant des actes concrets, efficaces et bien adaptés,
- Favoriser des actions collectives associant les personnes accueillies et accueillantes,
- Proposer des temps de convivialité, de fêtes et de fraternité qui favorisent le lien social, le goût de vivre et la réconciliation,
- Faire bénéficier aux personnes accueillies de la richesse, de la diversité et de la complémentarité du réseau de l'UDV et de ses partenaires associatifs, institutionnels et ecclésiaux,
- Evaluer régulièrement les moyens et les pratiques de la vie associative dans toutes ses dimensions.

« Nous avons tous quelque chose à donner, à recevoir ou à partager. »